



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil municipal :  
le 08/12/2023

Publication :  
le 20/12/2023

**Délibération n° D-2023-426**

Budget Primitif - Budget Principal et Budget annexe  
Crématorium - Année 2024 - Section d'investissement - Crédits  
par anticipation

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Mélina TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

**Secrétaire de séance :** Lydia ZANATTA

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur Hervé GERARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

**Excusés :**

Monsieur Guillaume JUIN, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Madame Cathy GIRARDIN.

**Direction des Finances**

**Budget Primitif - Budget Principal et Budget annexe  
Crématorium - Année 2024 - Section  
d'investissement - Crédits par anticipation**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°D-2023-297 du 2 octobre 2023 portant sur les ajustements de crédits 2023 des autorisations de programme et crédits de paiement ;

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget :

- de mettre en recouvrement les recettes ;
- de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Par contre, jusqu'à l'adoption de ce budget, les dépenses d'investissement doivent faire l'objet d'une autorisation du Conseil municipal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024 et en vue de permettre l'engagement et le mandatement de ces dépenses relatives à des dépenses d'investissement, il est proposé à l'assemblée délibérante d'ouvrir les crédits figurant sur la liste ci-jointe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser les ouvertures de crédits d'investissement figurant sur la liste annexée à la présente délibération (Budget Principal et Budget Annexe Crématorium) ;

- autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 afférentes aux autorisations de programme dans la limite des crédits prévisionnels adoptés dans la délibération n°D-2023-297 du 2 octobre 2023.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Lydia ZANATTA**

**Jérôme BALOGÉ**



## BUDGET PRIMITIF 2024

### VOTE DES CREDITS PAR ANTICIPATION EN DEPENSES INVESTISSEMENT

#### 1. BUDGET PRINCIPAL

Le montant total des crédits ouverts par anticipation (en dépenses) sur le budget primitif 2024 s'élève à la somme de 10 169 688,00 €. Il est réparti comme suit :

Chapitres (hors opérations et AP / CP)	Montants ouverts en 2023	Montants maxi pouvant être ouverts sur 2024 (dans la limite de 25 %)	Montants votés par anticipation sur le BP 2024
20 - Immobilisations incorporelles	928 006,11 €	232 001,53 €	10 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	11 156 887,28 €	2 789 221,82 €	369 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	116 000,00 €	29 000,00 €	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 200 893,39 €</b>	<b>3 050 223,35 €</b>	<b>384 000,00 €</b>

Chapitres opérations	Montants ouverts en 2023	Montants maxi pouvant être ouverts sur 2024 (dans la limite de 25 %)	Montants votés par anticipation sur le BP 2024
02013001 – Economie d'énergie	134 295,62 €	33 573,91 €	30 000,00 €
02017002 – Amiante	224 836,68 €	56 209,17 €	20 000,00 €
02017003 – Démolitions	46 468,00 €	11 617,00 €	10 000,00 €
25001001 – Restructuration restauration scolaire	138 200,00 €	34 550,00 €	11 000,00 €
320210001 – Chapelle rue Basse	103 292,37 €	25 823,09 €	25 000,00 €
82009012 – Schéma directeur cyclable	409 042,80 €	102 260,70 €	50 000,00 €

82009017 – Schéma directeur d'aménagement lumineux	466 893,60 €	116 723,40 €	<b>70 000,00 €</b>
82014003 – Vidéo protection hyper centre	235 353,63 €	58 838,41 €	<b>40 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 758 382,70 €</b>	<b>439 595,68 €</b>	<b>256 000,00 €</b>

AP / CP	Montants ouverts en 2023	Montant indiqué pour 2024 dans la délibération n°D-2023-297 du 2 octobre 2023	Montants votés par anticipation sur le BP 2024
ADAP	775 200,00 €	1 143 567,02 €	<b>820 000,00 €</b>
Centre Technique Espaces Verts	44 308,00 €	557 708,38 €	<b>200 000,00 €</b>
Eglise-Notre-Dame	38 000,00 €	578 975,00 €	<b>578 975,00 €</b>
Rénovation Hôtel de Ville	1 249 904,00 €	590 000,00 €	<b>60 000,00 €</b>
Parc Naturel Urbain	722 629,00 €	1 973 933,00 €	<b>0,00 €</b>
Port Boinot	3 725 527,00 €	2 729 313,81 €	<b>2 729 313,00 €</b>
Renouvellement Urbain, Pontreau Colline Saint André	2 974 400,00 €	5 916 266,54 €	<b>3 491 400,00 €</b>
Secteur Hôtel de Ville	2 819 760,00 €	2 342 800,00 €	<b>1 650 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 349 728,00 €</b>	<b>15 832 563,75 €</b>	<b>9 529 688,00 €</b>

## 2. BUDGET ANNEXE CREMATORIUM

Chapitres opérations	Montants ouverts en 2023	Montants maxi pouvant être ouverts sur 2024 (dans la limite de 25 %)	Montants votés par anticipation sur le BP 2024
02682001 – Nouveau crématorium	30 750,00 €	7 687,50 €	<b>7 687,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 750,00 €</b>	<b>7 687,50 €</b>	<b>7 687,00 €</b>